

Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir

Déclaration du groupe Mutualité

L'ampleur des pétitions et des mobilisations citoyennes qui dénoncent et alertent sur la situation des personnes sans domicile fixe, aujourd'hui, en France, sont révélateurs d'une urgence d'agir.

Ils disent, au côté des associations et des travailleurs sociaux qui interviennent au quotidien, que cette situation est inacceptable. Les chiffres dont nous disposons sont loin de refléter la réalité nous disent les acteurs de terrain, et l'évolution du profil des personnes sans domicile est alarmante : davantage de femmes, de familles, et donc d'enfants, de très jeunes, de personnes nées à l'étranger, de travailleurs et travailleuses pauvres ...

Face à cette urgence sociale qui reflète le malaise de notre société et le refus de l'indifférence, le CESE se devait d'apporter des réponses.

Naturellement attaché aux questions de santé, le groupe de la mutualité souligne combien le logement en constitue un déterminant majeur : le fait d'être sans abris est révélateur à la fois des difficultés du système de soins à répondre à leurs besoins, mais aussi de l'importance d'avoir un logement pour être en bonne santé : être dans la rue constitue en effet un facteur de mortalité prématurée.

Les personnes vivant dans la rue, et l'avis l'a souligné, cumulent des difficultés à la fois dans l'accès et dans la continuité des soins. Or, elles présentent des pathologies mentales et une exposition aux addictions supérieures, des affections dentaires, respiratoires, infectieuses, dermatologiques, traumatiques également accrues, enfin elles sont plus exposées aux maladies chroniques comme le diabète, l'hypertension artérielle, ou encore l'infection au VIH, ... parce que les conditions de vie dans la rue aggravent les conditions de santé. De plus en plus nombreuses et plus souvent victimes de violences que les hommes, la situation des femmes dans la rue est particulièrement préoccupante.

La rue abîme, et le temps de la réparation est souvent long.

C'est pourquoi le groupe de la mutualité insiste sur l'importance d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes. Là encore, l'ensemble des actrices et acteurs de terrain, travailleurs sociaux et bénévoles, ont souligné l'importance de l'accompagnement :

accompagnement dans les démarches administratives, dans l'accès au logement, dans l'accès aux soins ou dans l'insertion professionnelle.

L'objectif fixé dans l'avis, « zéro personne sans accompagnement », doit donc s'accompagner d'un droit à l'accompagnement, droit qui en intervenant au plus tôt pourra éviter des périodes de vie trop longues dans la rue.

Cet accompagnement a également comme objectif de renforcer les liens sociaux, de faciliter la participation à la vie sociale des personnes vivant à la rue, et de leur redonner les moyens d'exercer leur citoyenneté.

Le groupe de la mutualité soutient qu'il est possible de tendre vers l'éradication de cette situation indigne. L'avis nous y invite en proposant une mobilisation de chacune et chacun d'entre nous, travailleurs sociaux, acteurs de la solidarité active, citoyens sans oublier l'État qui, comme cela est rappelé, « doit être le garant de l'égalité des droits et de leur effectivité ».

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.